

« Revalorisation » et versement des prestations **Restons réalistes dans les annonces**

Depuis le 1^{er} avril, plusieurs annonces sur le versement des prestations sont à relativiser.

Les prestations familiales sous indexées

Cette année, à compter du 1^{er} avril, les prestations familiales sont revalorisées seulement de 0,3 % au lieu de 1,4 % si elles avaient été indexées sur la hausse des prix. Cette « revalorisation » n'est donc pas une « bonne nouvelle », surtout dans un contexte difficile pour les familles.

Cette mesure de quasi-gel des prestations familiales a été décidée à l'automne 2019 et adoptée dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 (article 81) : l'Unaf avait dénoncé cette mesure qui s'ajoutait à celle déjà prise pour 2019. En effet, depuis deux ans le gouvernement déroge à la règle légale de prise en compte de l'inflation pour revaloriser les prestations familiales.

Dans une situation sanitaire et économique anxiogène, les familles vont donc subir des pertes de pouvoir d'achat non négligeables. Ainsi, cette sous indexation représente pour une famille de 3 enfants, dont 2 de moins de 6 ans, une perte cumulée sur les 2 ans, de 250 euros. Cette perte est d'autant plus regrettable qu'elle intervient dans un contexte éprouvant, où les parents sont particulièrement mobilisés (« école à la maison » souvent cumulée avec du télétravail, suppression des accueils de loisirs, des cantines...) et que beaucoup d'entre eux risquent des baisses de revenus (chômage partiel, chômage forcé des indépendants).

A la sortie de la crise, un risque d'inflation n'est pas à exclure : le retour à l'indexation des prestations sur les prix à la consommation sera un mécanisme d'autant plus indispensable. Prendre soin des familles, protéger leur niveau de vie, devra être une priorité pour notre pays.

Versement des prestations, accès aux espèces : soyons vigilants !

Le versement anticipé des prestations sociales est une bonne chose et nous nous associons pour saluer l'action des organismes de sécurité sociale, et de leurs personnels.

N'oublions pas, non plus, l'action déterminante des milliers de bénévoles et de salariés des associations du champ social et médicosocial qui œuvrent auprès de nos concitoyens. C'est grâce à eux, dans des conditions souvent très difficiles, que les droits et la solidarité auprès des plus vulnérables peuvent continuer à s'exercer.

Quant à l'implication des banques, nous l'espérons entière et sur tout le territoire. En effet, nos réseaux constatent sur le terrain que de nombreuses agences bancaires sont fermées, privant ainsi une partie des 5 % de Français qui n'ont pas de carte bancaire d'accéder à leur compte.

L'ensemble des réseaux associatifs sont mobilisés au quotidien pour assurer l'accès aux droits des personnes vulnérables. Les familles, les associations familiales, le réseau Unaf-Udaf-Uraf sont aux côtés des pouvoirs publics dans cette mobilisation nationale pour assurer le maximum de solidarité. Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils restent à l'écoute de nos alertes et des attentes.

Contact presse : Laure MONDET lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05